



ENVIRONNEMENT  
TERRITOIRES  
AUTOROUTES  
ET MER

# MOBILISATION DU 22 MARS 2018

Entre provocation et immobilisme, la CFDT-UFETAM exige un dialogue social à la hauteur des enjeux sur les missions et le travail réel des agents.

## QUEL SERVICE PUBLIC VOULONS-NOUS ?

Pour la CFDT-UFETAM, il faut retrouver le sens de l'action publique : un service public de qualité, garant de la cohésion sociale et accessible à tous les usagers.

## QUELS MOYENS ?

Nous refusons que la réforme de l'action publique soit conditionnée à une baisse du budget de 60 milliards d'euros et à une suppression de 50 000 postes dans la Fonction publique d'État. Nos ministères et nos établissements publics ont déjà payé un lourd tribut.

## QUELLES GARANTIES POUR LES AGENTS ?

La CFDT-UFETAM est attachée au statut de la Fonction publique, garant de l'intégrité, de la neutralité et de la compétence des agents. Les emplois publics permanents doivent être occupés par des fonctionnaires. Nous exigeons la résorption des emplois précaires.

Nous exigeons également des conditions de titularisation acceptables pour les contractuels en CDI.

La CFDT-UFETAM exige des mobilités professionnelles choisies par les agents et non imposées par des restructurations de service.

La CFDT-UFETAM exige des taux promos/promouvables acceptables et des CAP qui se tiennent vraiment.

La CFDT-UFETAM exige des réponses sur l'avenir des DIR, de la direction de la Mer, du CEREMA, des DDI, de Météo France, de l'IGN, de VNF et des agences de l'Eau.

## QUEL DIALOGUE SOCIAL POUR AVANCER ?

Nous sommes contre le regroupement des CT et des CHSCT.

La CFDT-UFETAM s'opposera à toute suppression d'instance dédiée aux conditions de travail, qui sont indispensables en ces périodes de fortes restructurations qui génèrent des RPS.

## QUELLE RECONNAISSANCE POUR LES AGENTS ?

La CFDT-UFETAM refuse la rémunération au mérite car elle est arbitraire : elle prend à tous pour donner à quelques-uns.

La CFDT-UFETAM dénonce le report des mesures 2018 du protocole PPCR en 2019, rendu possible par le refus de signer d'autres organisations syndicales majoritaires. Ce report retarde les carrières et amplifie la baisse du pouvoir d'achat.

La CFDT-UFETAM dénonce le gel de la valeur du point d'indice. Elle demande une négociation salariale au deuxième trimestre 2018.

La CFDT-UFETAM dénonce la non compensation de la hausse de la CSG qui va aboutir à partir de 2020 à une baisse de pouvoir d'achat. Elle demande une indemnité compensatrice intégrale.

La CFDT-UFETAM demande la suppression du jour de carence, avec une attention particulière pour les femmes enceintes et les congés de maternité qui ne doivent pas être pénalisants.

Elle demande une meilleure organisation du travail et une amélioration des conditions de travail.

La CFDT-UFETAM exige que les ministères donnent de nouvelles perspectives d'évolution professionnelle à leurs agents.

**POUR PESER DANS LES DISCUSSIONS À TOUS LES NIVEAUX  
ET OBTENIR DES AVANCÉES,**

**LA CFDT-UFETAM APPELLE**

**À UNE MOBILISATION LE 22 MARS 2018 !**